# Bulletin d'Inform

# la Comté 📆

**BREVES** 

- Les horaires de la bibliothèque ont été modifiés, nous vous accueillons avec les mesures sanitaires.
  - ⇒ Le mercredi de 16 h 00 à 18 h 00
- Le secretariat et la permanence de la mairie seront fermés du 08/08/2020 au 30/08/20 pour cause de congès.
- La fibre est actuellement en cours de déploiement sur l'ensemble de la commune. Vous pouvez tester votre éligibilité chez les différents opérateurs.
- La déchetterie d'Houdain dans la zone du Bois carré est ouverte au public depuis le 23/06/2020

E-mail: mairiedelacomte@wanadoo.fr

Tel: 03.21.41.50.15

Site Web: https:/la-comte.fr



#### Naissances:

BOUCHEZ Eléonore, née le 12 avril à DIVION DELOBEL Lola, née le 13 décembre à BETHUNE DEROSIAUX Marius, né le 09 novembre à DIVION GUTTRIDGE Benjamin, né le 03 janvier à BEUVRY HEYTE Capucine, née le 17 janvier à DIVION KAMINSKI Capucine, née le 21 août à DIVION LAMEK Lison, née le 28 août à BETHUNE

#### <u>Décès</u>:

BODART Marie, le 31 janvier à BRUAY-LA-BUISSIERE CRAMETZ Daniel, le 27 juillet à LENS GRANIER Yvette, le 31 juillet à LA COMTÉ JEANSON Odette, le 26 janvier à BRUAY-LA-BUISSIERE PICAULT Marie Thérèse, le 06 novembre à ARRAS TAQUIN Josiane, le 04 avril à BETHUNE

### ■ Mariages :

MAZOYER Frantz & MERCIER Karine, le 13 juillet

#### Pacs:

ROBERT Benjamin & CIESLEWICZ, le 03 mai COLIER Anthony & PATOUX Aurore, le 05 août

#### Cérémonie du 8 mai 1945



Cette année 2020 en raison de l'épidémie du Covid-19 et compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, les cérémonies, marquant le 75 ème anniversaire de la Victoire sur le nazisme, se sont déroulées " en format restreint" et étaient fermées au public.

A la Comté, cette cérémonie s'est limitée au dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux morts. Elle s'est faite en présence de Mme La Maire, ses adjoints, le président de la Fnaca et son porte drapeau, un représentant de notre dame de Lorette et un musicien de La Comtoise.









## Fabrication de masques pour tout un village

C'est après un appel à la population pour la fabrication de masques grand public que de nombreux bénévoles se sont manifestés auprès de la mairie.

Une commission municipale s'est donc formée sous la responsabilité d'une adjointe et d'une conseillère pour organiser cette fabrication dans de bonnes conditions.

Après avoir récupéré de nombreux dons de fils, tissus, liens, et avoir acheté des élastiques, les volontaires "coupeurs" pourvus de matériaux ont été mis en relation avec une couturière pour

> lui préparer et lui faciliter le travail d'assemblage. Ce n'est pas moins de 15 coupeurs et 15 couturières qui se sont engagés dans cette action.

Les conseillers municipaux ont ainsi pu répartir ces masques par famille et les distribuer.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles pour cette très belle action sociale.

# Mise en place du nouveau conseil municipal





C'est le lundi 25 mai 2020 que le nouveau conseil municipal a été installé. Il se compose de 15 personnes Les règles sanitaires pour cette année si particulière ont été scrupuleusement respectées.

Lors de cette réunion le maire et 4 adjoints ont été élus.

Les commissions de travail dans la commune ont été mises en place, des représentants ont été désignés au sein du syndicat de la Haute Vallée de la Lawe, de la CABBALR et du syndicat de bruaysis.

### Première action de la commission fleurissement

Après 2 mois et demi de confinement il était temps de mettre un peu de couleurs dans le village.

L'ensemble des membres de la commission fleurissement et embellissement s'est retrouvé le samedi 06 juin 2020 pour planter essentiellement des bégonias au niveau des pots renversés près de la mairie et au carrefour du lotissement des rossignols. Les grands pots de fleurs ont egalement été finalisés.

Le reste des plantations est effectué par le personnel communal.











#### Permis de construire ou déclaration de travaux?



La Loi NOTRe a transféré l'instruction des autorisations d'urbanisme et la gestion du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Roman (CABBALR).

Le Code de l'urbanisme régit les règles et les formalités du droit des sols.

En cas de non-déclaration de travaux ou de transformation sans autorisation préalable, il s'agit d'une infraction qui donne lieu à <u>des sanctions</u>.

Afin de garantir vos droits, la conformité et l'évolution de votre bien,

Vous devez déclarer <u>tous les travaux</u> (agrandissement, transformation, construction neuve, etc ...).

Le formulaire pour un permis de construire comme pour une déclaration de travaux se détermine en fonction de l'importance de votre projet.

A défaut, vous serez contraint à la régularisation de la situation lors de toute démarche de succession, de vente ou d'indemnisation d'assurance, entre autres.

Pour tout renseignement, vous pouvez :

- soit vous adresser en mairie,
- soit consulter le site Service-Public.fr,
- soit contacter le service instructeur de la CABBALR, à l'agence de NOEUX-LES-MINES, située à côté de Loisinord.



# Travaux d'enfouissement du réseau électrique ENEDIS

Depuis le 15 juin 2020, ENEDIS, à la demande de la Mairie, procède à l'enfouissement du réseau basse tension au niveau du carrefour des rues du Moulin, de la Rochelle, du 14 Juillet et d'Houdain. Ces travaux vont permettre de renforcer les réseaux dans cette zone mais également de supprimer le poteau en acier à l'angle de la rue de la Rochelle, qui est structurellement très abîmé et potentiellement dangereux.

La Mairie profite de ces travaux pour positioner un nouveau poteau dédié à l'éclairage, il sera positionné sur le trottoir de la rue du 14 juillet pour permettre la mise en sécurité du carrefour.

Ces travaux vont durer jusqu'en septembre. Ils pourront se prolonger en fonction des problèmatiques rencontrées.

ENEDIS responsable de ce chantier procèdera à l'information des usagers concernés lors de la mise en service du nouveau réseau. La coupure de reseau électrique devrait être très courte.

Plus d'informations sur le site de la commune:

https:/la-comte.fr





- Se garer devant les entrées de garage empêche une bonne circulation des occupants du logement.
- \* Un arrêté interdisant les tontes et les tailles de haies les dimanches après— midi et les jours fériés existe. Vous êtes donc priés de le respecter et de permettre à votre voisinage de profiter de repas et de repos en toute quiétude.

Document mis à jour Février 2020

# BAC DE COLLECTE DEMANDE D'INTERVENTION(S)

Destinataire		Cadre réservé à la maintenance
Communauté d'Agglomération  Béthune-Bruay  Artois Lys Romane	Centre technique 70 Boulevard de la République 62232 Annezin  Tel: 03.21.57.08.78  Mail: collecte@bethunebruay.fr	Date :
Demandeur		
Date de la demande :	□ Particulier □ Professionnel / Administration □ Immeuble □ Divers (point de regroupement)	
Nom: Prénom:		
Ville :		
N°: □ Rue □ Place □ Impasse		
□ Route □ Avenue □ Boulevard □ Résidence		
Numéro de téléphone (indispensable):		
Nbre de personnes au foyer (indispensable) :		
Motif de l'intervention		
□ Echange □ Ordures ménagères (OM) □ Recyclables □ Déchets verts (DV)		
Motif :		
	Bac à livrer :	
□ Ajout Bac à ajouter :	Motif:	
□ Réparation		
Couvercle:		cyclables PV
□ Axe:	□ Roue:	
Bac volé Envoyer le dépôt de plainte en précisant le volume et le type de bac à collecte@bethunebruay.fr		
Nouvelle construction		
□ Dans un nouveau lotissement □ Voie en impasse OUI/NON (Rayer la mention inutile)		
Changement de locataire (si absence de bac, dépôt de plainte du propriétaire obligatoire)		



# MAIRIE DE LA COMTE

Besoin de nous contacter :

Tél: 03.21.41.50.15

Mail: mairiedelacomte@wanadoo.fr

Permanence du secrétariat: Lundi, Mardi Jeudi, Vendredi De 14 h 00 à 18 h 00